



Retraite à points

AMPLIFIONS LE MOUVEMENT !

Le Premier ministre, Édouard Philippe, a annoncé le contenu du projet de réforme des retraites mercredi 11 décembre et a confirmé les propositions du rapport Delevoye :

- report de l'âge de départ à la retraite à 64 ans ;
- principe de la retraite par points ;
- 1 000 euros minimum... mais seulement en cas de carrière complète, principe qui n'a d'ailleurs pas été précisé.

Le gouvernement n'hésite pas à diviser les salariés, y compris dans la même entreprise et la même profession. Pour les jeunes qui entreront sur le marché du travail à partir de 2022, la réforme leur sera appliquée intégralement.

Pour les travailleurs et travailleuses nés avant 1975, la réforme ne leur sera pas applicable tandis que celles et ceux nés à partir de 1975 verront leur retraite calculée sur deux régimes : le taux plein pour la carrière effectuée avant 2025 et la retraite à points pour la carrière effectuée après cette date butoir.

Et le gouvernement ose parler de simplification du régime et d'« un régime juste pour tous! »!

Par ailleurs, le gouvernement confirme la suppression des 42 régimes spéciaux et particuliers tout en précisant que certains secteurs bénéficieraient d'un traitement adapté. Des mesures dérogatoires sur l'âge de départ pour les métiers « régaliens » et dangereux seraient ainsi prévues. Les autres métiers seront intégrés au régime universel.

Pour la CGT, il faut au contraire préserver et améliorer notre modèle social.

Pour gagner de meilleures retraites, il faut augmenter les financements assis sur les cotisations sociales, part de notre salaire socialisé. Exigeons ensemble :

- Des droits garantissant dans tous les secteurs professionnels la possibilité d'un départ dès 60 ans.
- Une pension d'au moins 75 % du revenu net d'activité (pour une carrière complète) sans que celle-ci ne puisse être inférieure au SMIC.
- La ré-indexation des retraites sur le salaire annuel moyen et non sur l'inflation, facteur de décrochage de pouvoir d'achat entre les actifs et les retraités.
- La reconnaissance de la pénibilité au travail, cette dernière n'est pas une fatalité.
- L'aménagement des fins de carrières, avec un droit à un départ anticipé à la retraite à taux plein à 55 ans voire 50 ans pour les métiers les plus pénibles seule garantie d'une espérance de vie en bonne santé pour toutes et tous.
- La prise en compte pour les jeunes des années d'études, de formation, d'apprentissage et de recherche du 1er emploi.
- La suppression des exonérations de cotisations sociales (dont la transformation du CICE en exonérations) pour dégager 20 milliards d'euros supplémentaires pour le financement des retraites.
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes c'est donner immédiatement 6,5 milliards d'euros pour les retraites.

NON au projet de réforme ! Tou-te-s en grève et dans les manifestations le 17 décembre !



La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes

☎ 02 99 30 41 25 - ☎ 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr

Retrouvez nous sur [Facebook](#) et consultez [notre site internet](#)